



Informations complémentaires pour

LA MÉTHODOLOGIE D'ADMISSION AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES DE LICENCE - FACULTÉ DE PHARMACIE -

MODULE DE LANGUE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2025-2026

Conformément à l'article 12 de l'arrêté n° 5655/2024 du 23 juillet 2024 portant approbation de la méthodologie d'admission des ressortissants étrangers aux études de premier cycle et de troisième cycle, sur les places d'études dont les frais de scolarité sont payés en devises, les précisions suivantes sont apportées :

- Le certificat médical délivré en vue de la participation au concours d'admission tient compte du contenu de l'article 12, point k), à savoir :

«k) un certificat médical **délivré dans le pays de résidence du candidat** attestant que la personne à inscrire **ne souffre pas de maladies contagieuses ou d'autres conditions incompatibles avec des études universitaires**, traduit, selon le cas, **en roumain**, en anglais ou en français

- aux documents requis pour s'inscrire au concours d'admission, nous ajoutons la déclaration des parents sur leur propre responsabilité à l'égard des enfants mineurs, afin d'autoriser leur séjour à des fins d'études sur le territoire de la Roumanie - clarification conformément à l'article no 12, paragraphe « m) », respectivement :

« m) le consentement des parents ou du tuteur concernant le séjour à des fins d'études sur le territoire de la Roumanie, si le ressortissant étranger est mineur ».

Les diplômés de l'école secondaire, classe 2025, qui ont étudié dans le système international, téléchargeront sur la plateforme d'admission - à l'étape 3 / compléter leur candidature (voir calendrier d'inscription) - au lieu du diplôme du baccalauréat, **le certificat de fin d'études** délivré par l'école secondaire, dans lequel doivent être mentionnés :

- la moyenne des années d'études secondaires
- les matières dans lesquelles ils ont passé les examens finaux
- les résultats provisoires (Provisional results)
- la durée de validité du certificat de fin d'études secondaires
- le fait que le diplôme du baccalauréat n'a pas été délivré
- la date limite de délivrance du diplôme du baccalauréat.

Le certificat de fin d'études sera accompagné **d'une déclaration notariée** selon laquelle, en cas d'admission, les candidats s'engagent à ce que :

- les résultats qui figureront sur le diplôme final sont conformes aux résultats inscrits sur le relevé de notes
- soumettra les résultats finaux des examens du niveau (Electronic Statement of Results) pour l'inscription en septembre 2025
- soumettra les relevés de notes originaux avant la fin du premier semestre de la première année (2025/2026).